



Département de l'économie, de l'énergie et du territoire
Service de l'agriculture
Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung
Dienststelle für Landwirtschaft

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

REÇU le
28 DEC. 2011



Administration communale
de Conthey
Route de Savoie 54
1975 St-Séverin

Notre réf. GD / gf

Date 20 décembre 2011

Décision du Conseil d'Etat sur votre projet de plans du cadastre viticole et les secteurs d'encépagement de votre commune

Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

Nous avons l'avantage de vous informer que le Conseil d'Etat, lors de sa séance du mercredi 7 décembre 2011, a validé les projets de plans du cadastre viticole et les secteurs d'encépagement de votre commune.

Conformément à l'ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004 (articles 14b et 14c), nous vous invitons à mettre ce dossier à l'enquête publique durant 30 jours. A l'issue de celle-ci, les oppositions éventuelles seront étudiées par votre Conseil municipal qui nous transmettra sa position. Par la suite, nous soumettrons l'ensemble des éléments au Conseil d'Etat qui tranchera, le cas échéant, les oppositions et vous signifiera les éventuelles modifications qui en résulteront.

Conformément à la loi sur l'agriculture et le développement rural du 8 février 2007, les plans du cadastre viticole et les secteurs d'encépagement existants devront être revus, pour finalement être homologués par le Conseil d'Etat.

En restant à votre disposition pour tout complément utile, nous vous présentons, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses.

Gérald Dayer
Chef de service





Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie d'Etat

Präsidium des Staatsrates
Staatskanzlei

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Extrait du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat

Vu la loi cantonale sur l'agriculture et le développement rural du 8 février 2007 (LcADR) ;
vu l'ordonnance cantonale sur la vigne et le vin du 17 mars 2004 (OVV), notamment ses articles 14 à 14c ;
vu l'avant-projet du cadastre viticole de la commune de **Conthey** et pour son aire vinicole respective, ses différents secteurs d'encépagement, transmis au Département le 11 mars 2001 et envoyé pour analyse à l'Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais, le 15 mars 2011 ;
vu l'examen préalable du 7 avril 2011 de l'Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais ;
vu l'examen préalable du 12 mai 2011 du Département et le retour de l'avant-projet à la commune de Conthey ;
vu le projet de plan du cadastre viticole de la commune de Conthey et, pour son aire vinicole respective, ses différents secteurs d'encépagement, transmis au Département le 4 novembre 2011 et à disposition auprès de l'Office de la viticulture ;
sur la proposition du 23 novembre 2011 du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire,

le Conseil d'Etat

décide

d'approuver le projet de plan du cadastre viticole de la commune de Conthey et, pour son aire vinicole, ses différents secteurs d'encépagement ;
de charger le Service de l'agriculture d'en informer la commune et de l'accompagner dans la suite de la procédure, dont la prochaine étape est l'enquête publique.

Séance du **- 7 DEC. 2011**

Pour copie conforme,
Le Chancelier d'Etat

Distribution 3 extr. DEET

